Barème applicable au 1er octobre 2026

eurolook IMMOBILIER

« VENTE » Honoraires TTC

Pourcentage appliqué sur le montant de la Transaction			
Soit à usage d'habitation ou professionnel	Soit à usage commercial ou industriel	Soit à usage Terrain à Bâtir	Soit à usage Cession de bail

PRIX DE VENTE :

Forfait minimum		**4000€**
Jusqu'à 69 999,99€		**8%**
Jusqu'à 99 999,99€		**7%**
Jusqu'à 149 999,99€		**6%**
Jusqu'à 219 999,99€		**5,5%**
Jusqu'à 279 999,99€		**5%**
Jusqu'à 319 999,99€		**4,5%**
Jusqu'à 450 000€		**4%**
Au-delà de 450 000€		**3,8%**

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiqué ci-contre.	REMUNERATION A CHARGE DE **L'ACQUEREUR**

AVIS DE VALEUR SANS MISE EN VENTE

BIEN IMMOBILIER	PRIX TTC
pour une surface de 60m² habitable maximum	120€
pour une surface comprise entre 60 m² et 100m² habitable	150€
pour une surface comprise entre 100m² à 150m² habitable	180€
pour une surface comprise entre 150m² à 200m² habitable	200€
Au-delà de 200m²	+ 20€ par 50m² supplémentaires

Barème applicable au 1er octobre 2026

eurolook IMMOBILIER

« LOCATION » Honoraires TTC

Vide ou meublé

à usage d'habitation principale ou résidence secondaire

Logement d'une surface habitable supérieure à 100 m²

A la charge du locataire :	A la charge du bailleur :
Rédaction du bail : **8,07 €/m²**.	Rédaction du bail : **8,07 €/m²**. Prestation de mise en location, négociation et entremise : **25 € TTC**
Prestations offertes : Visite du logement. Constitution du dossier de candidature du locataire.	**Prestations offertes :** Visite du logement. Constitution du dossier de candidature du locataire.
à partager par moitié entre le bailleur et le locataire : Etat des lieux d'entrée : **2,00 €/m² habitables**	

Logement d'une surface habitable comprise entre 35 m² et 100 m² (inclus)

A partager par moitié entre le bailleur et le locataire :
Honoraires de location : 15 % TTC du loyer annuel hors charges, Incluant :
➔la rédaction du bail (dans la limite de **8,07 €/m²**) ;
➔l'état des lieux d'entrée (dans la limite de **3,03 €/m²**).
Prestations offertes : - Visite du logement - Constitution du dossier de candidature du locataire.
A la charge exclusive du bailleur : **25 € TTC** pour la prestation de mise en location, négociation et entremise.

Logement d'une surface habitable inférieure à 35 m²

A la charge du locataire :	A la charge du bailleur :
Rédaction du bail : **8,07 €/m²**. État des lieux d'entrée : **3,03 €/m²**.	Rédaction du bail : **8,07 €/m²**. État des lieux d'entrée : **3,03 €/m²**. Prestation de mise en location, négociation et entremise : **25 € TTC**
Prestations offertes : Visite du logement. Constitution du dossier de candidature du locataire.	**Prestations offertes :** Visite du logement. Constitution du dossier de candidature du locataire.

AUTRES PRESTATIONS :

Tout avenant sera facturé	300,00€ TTC par dossier
Tout lettre ou correspondance ou ensemble de copies (exemple révision de loyer, demande d'assurance, etc)	Au taux horaire de 40,00€ TTC
Etat de lieux de sortie pour un logement de – 100m²	300€ TTC à charge du demandeur
Etat de lieux de sortie pour un logement de 100m²	350€ TTC à charge du demandeur
Copie de dossier intégral	50€ TTC par dossier à charge du demandeur